

## Nouvelle entente intermunicipale pour la sécurité nautique dans la partie nord du lac Memphrémagog

**Magog, le 6 mai 2025** – La Ville de Magog et la Municipalité d’Austin annoncent la conclusion d’une entente intermunicipale visant à assurer conjointement la sécurité nautique sur la partie nord du lac Memphrémagog. Cette nouvelle collaboration s’inscrit dans le cadre d’une réorganisation régionale amorcée en 2025 qui stipule que la gestion de la sécurité nautique est désormais partagée entre plusieurs municipalités du territoire de la MRC de Memphrémagog.

Grâce à cette entente, les deux municipalités mettent en commun leurs ressources respectives pour assurer un service de patrouille nautique spécialisé, local et adapté à la réalité récrétouristique du secteur nord du lac. La portion sud du lac Memphrémagog est, quant à elle, couverte par la patrouille nautique Memphré-Sud, gérée par la Municipalité du Canton de Potton, en collaboration avec les municipalités d’Ogden et du Canton de Stanstead. Le lac Magog est desservi par la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et le lac Lovering, par la Municipalité du Canton de Stanstead.

« Cette entente permet de coordonner nos efforts en matière de sécurité nautique. La patrouille travaillera en étroite collaboration avec nos équipes municipales, notamment notre Service de sécurité incendie, ainsi qu’avec la Régie de police de Memphrémagog pour intervenir de façon efficace en cas d’urgence. Il s’agit d’une approche concertée, axée sur la prévention et la sécurité de tous les usagers du lac », explique M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, mairesse de Magog.

« La sécurité de notre environnement riverain est une priorité, et cette entente avec la Ville de Magog vient renforcer notre capacité d’intervention. Elle nous permet non seulement d’assurer une surveillance accrue, mais aussi de mieux coordonner nos actions avec les services d’urgence. Pour nous, il est essentiel que les plaisanciers puissent profiter du lac Memphrémagog dans un cadre à la fois accueillant et sécuritaire », ajoute M<sup>me</sup> Lisette Maillé, mairesse d’Austin.

### Des patrouilleurs qualifiés

La patrouille nautique de Magog sera composée de six étudiants, dont cinq en techniques policières, ayant reçu une formation spécialisée en intervention nautique et en navigation. Leur mandat inclut notamment la sensibilisation des plaisanciers, l’application de la réglementation en vigueur et l’intervention en cas d’urgence. Les



patrouilleurs seront embauchés par la Ville de Magog et soutenus financièrement par la Municipalité d'Austin. Ils seront présents sur la partie nord du lac Memphrémagog pour la période estivale.

### **Pour rejoindre la patrouille nautique**

En cas d'urgence, les citoyens et les visiteurs peuvent rejoindre la patrouille nautique aux numéros suivants :

- Lac Memphrémagog (secteur nord) : 819 821-0435
- Lac Memphrémagog (secteur sud) : 450 292-3313, poste 230
- Lacs Massawippi, Lovering et Magog : 819 620-6884

Pour en savoir plus sur la patrouille nautique de la Ville de Magog, la population est invitée à consulter le [ville.magog.qc.ca/patrouille-nautique](http://ville.magog.qc.ca/patrouille-nautique).

- 30 -

### **Sources et information :**

Direction des communications,  
technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

Direction générale  
Municipalité d'Austin  
819 843-2388

